

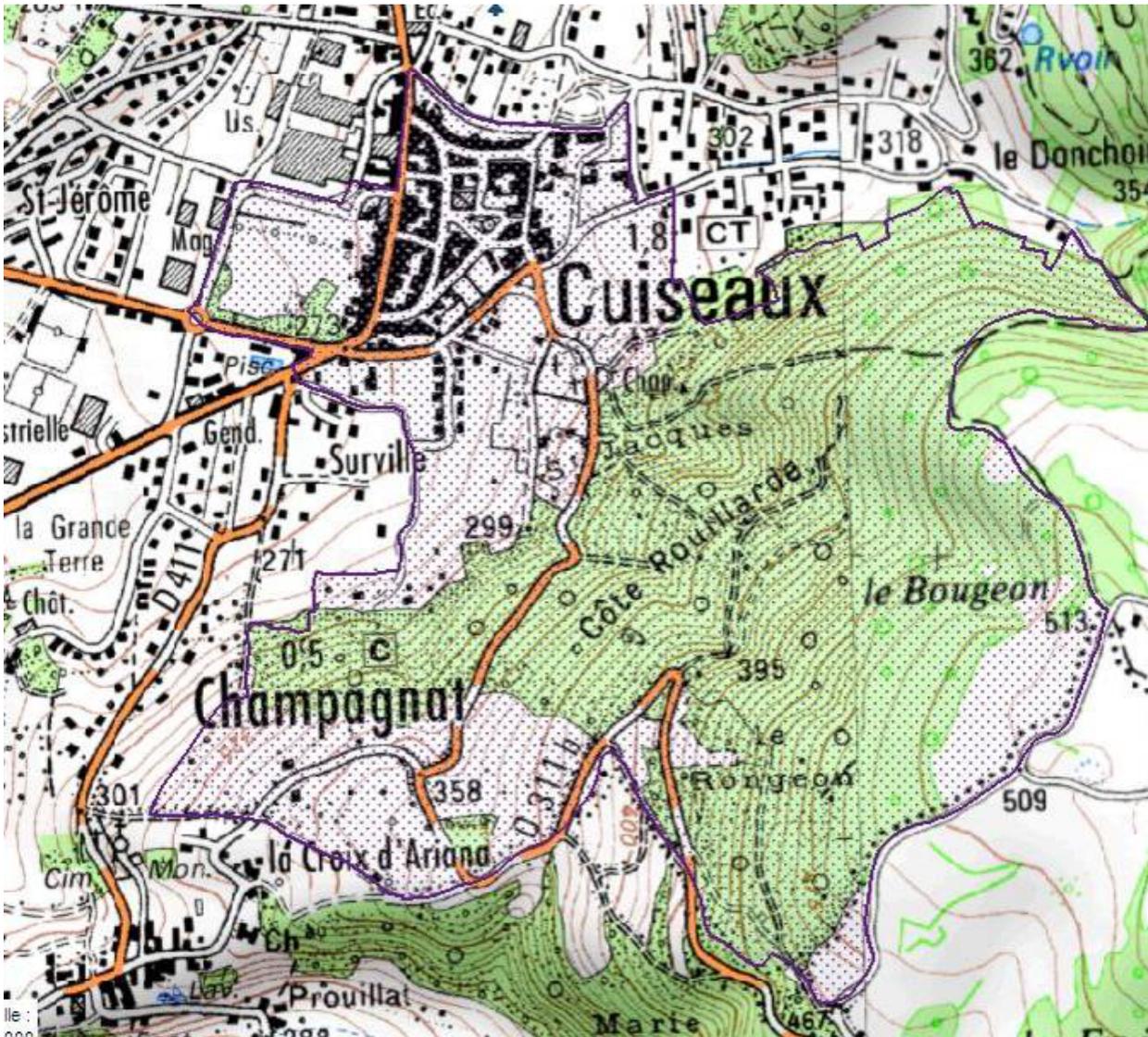
SAONE-ET-LOIRE / SITE INSCRIT n°36

VIEILLE VILLE DE CUISEUX ET SES ABORDS

Commune : Cuiseaux

Localisation géographique : environ 21 km au sud-est de Louhans

Date de l'inscription : 23 novembre 1982



FICHE D'IDENTITE DU SITE

Intitulé de l'arrêté d'inscription :

L'ensemble formé par la Vieille Ville et délimité comme suit...

Modalités de l'inscription :

Arrêté du Ministre de l'Urbanisme et du logement, vu l'avis émis par le conseil municipal et la délibération de la commission départementale des sites

Statut de propriété au moment de l'inscription :

Propriété publique et privée

Superficie :

120 ha

Qualification du site :

Site rural historique et naturel

Caractéristiques intrinsèques : ville ancienne fortifiée, abords agricoles et boisés

Intérêt patrimonial au titre de la loi du 2 mai 1930:

Site d'intérêt paysager et historique régional

Autres protections (site classé, MH, abords MH, ZPPAUP, secteur sauvegardé):

• **Antérieures**

- Classement au titre des monuments historiques de la chapelle Saint-Jacques le 21 décembre 1904
- Inscription au titre des monuments historiques des remparts lieu-dit « Porte du verger le 29 juin 1927

Ultérieures

- Inscription au titre des monuments historiques de l'Hôtel Nayme : façades et toitures de l'hôtel ; porte d'entrée ; grille ; mur d'enceinte (cad. AC 15) le 9 décembre 1988 et le 3 janvier 1989

Inventaire général du patrimoine culturel (base Mérimée)

5 fiches descriptives

Inventaires, protection et gestion au titre des milieux naturels

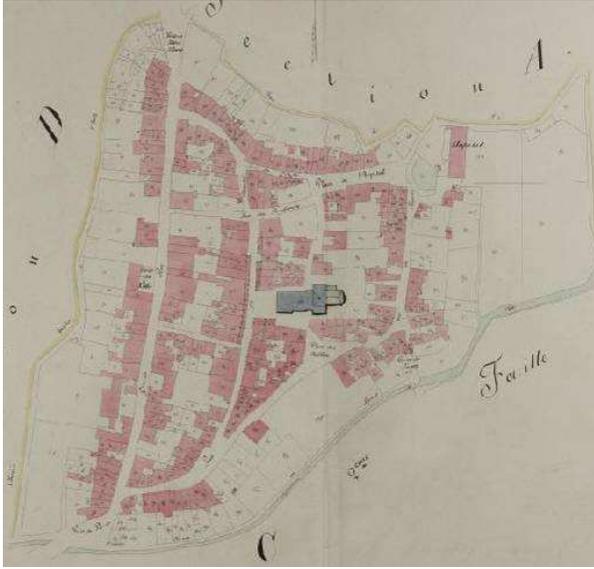
• **Inventaire ZNIEFF**

Znieff type II n°777 « Bresse Revermont vers Cuis eaux »

CARACTERISTIQUES DU SITE

Le centre ancien de Cuiseaux a conservé son organisation urbaine médiévale dense, enserrée dans une enceinte fortifiée en forme de harpe dont subsiste, au sud-est, la Porte du Verger entourée de vestiges des remparts, ainsi que la plus grande partie de l'emprise des fossés occupés aujourd'hui par un linéaire de jardins.

Carte de Cassini



Cadastré napoléonien de 1824



La ville, détruite par un incendie en 1477, présente un patrimoine important de maisons du 16^{ème} et du 17^{ème} siècle.



Le cœur de ville est organisé autour de la place de l'église entourée de maisons à arcades.



L'ancien hôpital, bâti au 18^{ème} siècle est implanté hors les murs à l'emplacement d'un hospice médiéval.



Le site inscrit inclut le versant boisé qui surplombe au sud-est le bourg et au pied duquel sont implantés la chapelle Saint Jacques et le cimetière, entourés de prés, de vergers et de jardins potagers.



SON ENVIRONNEMENT

La ville de Cuiseaux est située à la jonction entre les premiers monts du Jura et la plaine Bressanne où s'est développée l'urbanisation moderne : zones industrielles et commerciales, secteurs d'habitat, infrastructures scolaires et sportives...



SON EVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site

L'ancienne petite cité médiévale constitue le cœur de la petite ville de Cuiseaux, chef lieu de canton d'environ 1 800 habitants.

Etat du site

Le site inscrit a conservé dans son ensemble l'intérêt patrimonial qui a justifié sa protection en 1982 : les constructions du centre ancien sont dans leur ensemble en bon état et habitées et les abords inclus dans le site inscrit, jardins, prés, potagers, vergers, versants boisés, ont conservé leur qualité paysagère d'écrin naturel.

EVALUATION REGLEMENTAIRE

L'ensemble de la vieille ville ainsi qu'une partie des abords sud et est de la ville inclus dans le site inscrit sont protégés par la servitude des abords des trois monuments historiques de la ville : la chapelle Saint-Jacques, les vestiges des remparts et l'Hôtel Nayme. Une AVAP pourrait être proposée. La qualité patrimoniale de la vieille ville et de ses abords justifieraient la mise en place d'une AVAP.

RECOMMANDATIONS DE GESTION

- **Vieille ville**

- Veiller à préserver la qualité architecturale des façades des maisons anciennes : texture et couleur des enduits, menuiseries et volets traditionnels en bois peints...
- Réhabiliter les espaces publics aux sols goudronnés.

- **Abords**

Préserver :

- les jardins qui entourent et mettent en scène les tracés de l'ancienne enceinte ainsi que les murets et les haies qui les délimitent,
- les vergers et potagers qui constituent une transition traditionnelle entre le bâti dense de la ville ancienne et le grand paysage,
- la qualité des paysages de prairies et de boisements en arrière-plan de la ville : maintien des haies et des arbres isolés des prairies, gestion qualitative des boisements des versants.

